

## REGLEMENT DE L'OPÉRATION BRANDT ARIEL

### Article 1 : Nature de l'Opération

La société BRANDT FRANCE SAS au capital de 100 000 000 €, dont le siège social est situé au 89 Boulevard Franklin Roosevelt à RUEIL MALMAISON (92500), RCS NANTERRE 801 250 531, organise du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2018, une opération en magasin intitulée MON LAVAGE BRANDT (ci-après, l'« Opération »).

L'opération est ouverte à tous les consommateurs résidant sur le territoire Français ayant acheté entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2018 inclus un des lave-linge Brandt listés à l'article 3 ci-après dans l'un des magasins distributeurs ou sur l'un des sites de vente en ligne participant à l'Opération en France (Monaco et Corse compris).

Les membres de la société organisatrice ainsi que leur famille (ascendants, descendants, conjoints) ne peuvent pas participer à l'opération. En cas de litige, un justificatif de leur identité pourra être demandé. Le nombre de participations est limité à une seule participation par acte d'achat. En cas de participation multiple par un joueur avec une adresse différente, pour un même acte d'achat, celui-ci sera éliminé du présent jeu.

### Article 2 : Principe de l'Opération

Pour l'achat entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2018 d'un des lave-linge Brandt listés à l'article 3, le consommateur recevra, sur demande adressée sur le site [www.malessive-brandt.fr](http://www.malessive-brandt.fr) avant le 28 février 2018, 5 mois de lessive ARIEL pods correspondant à 6 packs d'Ariel Pods de 16 doses d'une valeur commerciale de 58,80 euros TTC (calculé sur une base de 18 lavages par mois).

### Article 3 : Produits concernés

L'Opération concerne **exclusivement** les références suivantes :  
BT602B, BT603M, BT652M, BT653MQ, BT500B, BT5520B, BCT63M, BWT652T,  
BT653ME, WTC653UM, WTB653AH, BT550BE, BT558BE, BT600BE

### Article 4 : Conditions d'attribution de la prime différée

L'Opération est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2018 inclus. Toute participation étant réservée aux consommateurs ayant acquis l'un des lave-linge Brandt listés à l'article 3 ci-dessus au cours de cette période. La facture dont la date permettra la participation à l'Opération, doit être libellée au nom du consommateur, personne physique et en aucun cas au

nom d'une personne morale. Les mentions sur la facture devront être conformes aux dispositions de l'article L.441-3 du code de commerce.

Pour recevoir sa prime différée, le consommateur devra :

- a) Avoir acheté entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2018 inclus un des lave-linge Brandt listés en article 3 ci-dessus,
- b) Se rendre sur le site [www.malessive-brandt.fr](http://www.malessive-brandt.fr) avant le 28 février 2018
- c) Compléter les champs obligatoires du formulaire de participation en ligne : civilité, nom, prénom, adresse postale, date de naissance et email, ainsi que l'acceptation du règlement du jeu. Il pourra cocher une case s'il souhaite ou non, recevoir des informations commerciales de Brandt et de ses partenaires. Il devra également saisir la date de son achat et télécharger un scan ou une photo complète de sa facture d'achat ou du ticket de caisse. La facture d'achat ou le ticket de caisse doit impérativement comporter les informations suivantes : nom du magasin, date d'achat, mention du produit entouré.
- d) Valider la participation en cliquant sur le bouton « Valider ».

Le consommateur recevra ses packs de lessive dans un délai de 6 à 8 semaines semaines à compter de la date de sa demande de participation sous réserve que cette sa participation soit conforme aux dispositions du présent règlement.

#### **Article 5 : Autres conditions**

Cette offre est limitée à une seule demande par foyer sur toute la durée de l'Opération.

La participation à cette Opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement disponible sur le site internet de l'Opération [www.malessive-brandt.com](http://www.malessive-brandt.com) .

Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, avec des coordonnées erronées ou comportant une facture incomplète, illisible ou ne reprenant pas les éléments mentionnés à l'article 4 sera considérée comme nulle.

Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par BRANDT FRANCE, qui se réserve la possibilité d'exclure les participants ayant commis des fautes avérées. Notamment, en cas de doute sur l'authenticité d'une facture, BRANDT FRANCE se réserve le droit de procéder à une vérification auprès du distributeur qui aurait vendu le produit au consommateur souhaitant participer à l'Opération.

Pour l'achat d'un ou plusieurs produits sur un site de vente en ligne, le consommateur, qui utiliserait son droit de rétractation, s'engage à annuler sa demande de participation à l'opération, par courrier à l'adresse de l'Opération (cf. art 6 ci-après).

BRANDT FRANCE pourra écourter, proroger, modifier, annuler l'Opération si des circonstances extérieures l'y contraignent. Toute décision de BRANDT FRANCE concernant

l'existence, le déroulement et l'achèvement de l'Opération est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours.

Le lot ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèce. Le lot est attribué nominativement et ne peut être remis à un tiers

**Article 6 : Données à caractère personnel**

Les informations collectées par la Société Organisatrice dans le cadre de l'Opération seront traitées informatiquement et sont obligatoires pour la participation au jeu et permettre l'attribution des primes.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations nominatives les concernant en écrivant à :

BRANDT FRANCE  
Direction Marketing France  
89 BOULEVARD FRANKLIN ROOSEVELT  
92500 RUEIL MALMAISON.